

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 33
- Représenté : 0
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_18-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du MERCREDI 08 AVRIL 2026 -

Convocation adressée le 02 avril 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Lahcen LHOUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Pascale FORGEZ, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Antony LARROQUE à 18h06,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

N° Acte : 2026-18	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés en procédure formalisée. Elle dispose du pouvoir de déclarer les procédures infructueuses et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Le Code de la Commande Publique ne précise plus le régime et la composition de la CAO. Seules les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont applicables en la matière (articles L1414-2 et L1411-5).

La CAO est composée de membres à voix délibérative, issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés, en règle générale le Maire (ou son représentant), Président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime de l'assemblée délibérante.

Les membres de cette commission sont élus pour la durée du mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414 et suivants, ainsi que l'article L.1411-5,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT que dans une commune de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT, d'une part, la décision de l'Assemblée, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret et d'autre part, la présentation de trois listes de candidats :

N° Acte : 2026-18	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

→ Liste « Ecouter, Rassembler et Agir pour Hautmont » :

MEMBRES TITULAIRES

Didier WASTERLAIN
David VAN DEN BROECK
Aude VAN CAUWENBERGE
Michel TRIGAUT
Geneviève LARVOR

MEMBRES SUPPLÉANTS

Lahcen LHOU
Antony LARROQUE
Jacques BUYLE
Bernard BONDUE
Philippe DIREZ

→ Liste « Fiers d'être Hautmontois » :

MEMBRES TITULAIRES

Olivier SILVA
Pascal FORGEZ

MEMBRES SUPPLÉANTS

Béatrice DECONINCK
Nathalie DAENEN

→ Liste « Hautmont, ensemble ! » :

MEMBRE TITULAIRE

Ludivine CAILLE

MEMBRE SUPPLÉANT

Mohamed DAHMANE

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **CRÉE** la Commission d'appel d'offres (CAO), dont la mission principale est d'attribuer les titulaires des marchés publics de fournitures, services, travaux, dont les montants estimés sont supérieurs aux seuils européens des procédures formalisées HT en vigueur et fixés par décret. Ces seuils seront donc actualisés automatiquement à chaque nouveau décret, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.
- **FIXE** le nombre des membres de la Commission d'Appel d'Offres à ONZE membres répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit, ou son représentant,
 - 10 conseillers municipaux (5 titulaires et 5 suppléants).
- **DÉCIDE** de procéder en son sein à l'élection des 10 membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord unanime de l'assemblée, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants	:	33
- nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
- nombre de suffrages déclarés blancs	:	0
- nombre de suffrages exprimés	:	33
- majorité absolue	:	17

A obtenu :

Liste « Ecouter, Rassembler et Agir pour Hautmont »	:	27	voix
Liste « Fiers d'être Hautmontois »	:	04	voix
Liste « Hautmont, ensemble ! »	:	02	Voix

➤ **PROCLAME** élu, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les membres suivants :

→ Liste « Ecouter, Rassembler et Agir pour Hautmont »

MEMBRES TITULAIRES

Didier WASTERLAIN
David VAN DEN BROECK
Aude VAN CAUWENBERGE
Michel TRIGAUT

MEMBRES SUPPLEANTS

Lahcen LHOU
Antony LARROQUE
Jacques BUYLE
Bernard BONDUE

Au titre de la représentation proportionnelle

→ Liste « Fiers d'être Hautmontois » :

MEMBRES TITULAIRES

Olivier SILVA

MEMBRES SUPPLÉANTS

Béatrice DECONINCK

La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
de la mise en ligne le :

N° Acte : 2026-18	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------